



CH LAVAUUR



Lavaur, le 4 septembre 2014

LA NOTATION ADMINISTRATIVE DANS LA FONCTION PUBLIQUE HOSPITALIERE

LA NOTE ADMINISTRATIVE

C'est un élément important dans la carrière professionnelle des agents, elle ne doit donc pas être négligée. En effet, la notation joue un rôle direct dans le montant de l'attribution de la prime de service versée aux agents titulaires.

Cette fameuse note comprend une note chiffrée et une appréciation écrite sur la valeur professionnelle de l'agent. La note et l'appréciation sont fixées par le Cadre, puis validées par le Cadre Supérieur et enfin par le DRH.

QUELLE INFLUENCE ?

La note a une influence directe sur :

- Le déroulement de carrière, l'avancement d'échelon est plus ou moins rapide selon votre note.
- Les avancements de grades.
- Le montant de votre prime.
- Le salaire.
- La retraite.

Vous pouvez la contester en demandant une révision de note ou d'appréciation.

DEMANDE DE REVISION DE NOTE

Vous devez signer votre note, cela signifie que vous en prenez connaissance et non pas que vous l'acceptez. Vous devez saisir la Commission Administrative Paritaire Locale (CAPL) de votre grade par le biais d'une lettre dont vous trouverez le modèle ci après. **Contactez nous, dans tous les cas nos référents des CAP sont à votre disposition** pour vos démarches.

La CAP émet ensuite un avis que le Directeur décide de suivre ou non.....des recours sont possibles en invoquant un excès de pouvoir...